



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Institut régional
d'administration
de Metz**

Conseil d'administration de l'institut régional d'administration de Metz 21 novembre 2022

Rapport du directeur

SOMMAIRE

PERSONNALITES APPELEES A PARTICIPER A LA PRESENTE REUNION.....	5
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2022.....	7
1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 7 SEPTEMBRE 2022	10
2 ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2023	12
2.1 Des dépenses de personnel en hausse de 290 K€ (+4,2 %)	12
2.2 Des dépenses de fonctionnement en net recul	13
2.3 Des dépenses d'investissement réduites et ciblées.....	13
2.4 Des recettes en net recul	14
2.5 Un budget initial 2023 présenté avec un solde déficitaire	14
3 BILAN ANNUEL DES DEPASSEMENTS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DU PERSONNEL	16
4 REVALORISATION DU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÔTEL DU PERSONNEL.....	17
5 REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE L'INSTITUT.....	18
6 CONVENTIONS.....	20
6.1 Conventions de partenariats avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) dans le cadre du dispositif « passerelle »	20
6.2 Convention d'engagement pour un refuge de ligue de protection des oiseaux de la Moselle	20
7 BILAN DE SORTIE DE LA 51^E PROMOTION « PIERRE BOURDIEU »	21
7.1 Une large prééminence de l'offre de postes en administration scolaire et universitaire	21
7.2 Une répartition géographique limitant les déséquilibres	22
7.2.1 <i>Le Grand Est convenablement doté malgré des disparités internes.....</i>	<i>22</i>
7.2.2 <i>Des pré-affectations toujours majoritairement franciliennes mais plus conformes aux aspirations des élèves que précédemment.....</i>	<i>23</i>
7.3 Un programme de regroupement désormais éprouvé.....	24
8 PRÉSENTATION DE LA 52E PROMOTION « GAÏA »	25

8.1	Un recrutement incomplet	25
8.2	Une promotion diplômée, féminine et francilienne	25
9	INNOVATION PÉDAGOGIQUE ET NUMÉRIQUE	27
9.1	L'appui aux directions métiers pour l'introduction de nouvelles méthodes ou de nouveaux outils pédagogiques	27
9.2	Mentor	27
10	BILAN DES CTSP 2021-2022 ET PRESENTATION DES CTSP 2022-2023	28
10.1	Classes « Talents » du service public un premier bilan de la scolarité 2021-2022 encourageant et prometteur	28
10.1.1	<i>Des outils d'accompagnements renforcés et efficaces pour favoriser la réussite aux concours administratifs.....</i>	<i>28</i>
10.1.2	<i>Une coordination des trois « classes Talents » partenaires assurée par l'IRA de Metz dans le Grand Est et Paris-Est.....</i>	<i>29</i>
10.1.3	<i>Des premiers résultats très encourageants avec 38 % de sortie positive</i>	<i>29</i>
10.2	UN RECRUTEMENT DES ELEVES DES CLASSES TALENTS DE LORRAINE, DE STRASBOURG ET DE PARIS-EST, EN AUGMENTATION PAR RAPPORT A LA PRECEDENTE SCOLARITE.....	30
11	BILAN INTERMEDIAIRE ET PREVISIONNEL DE LA FORMATION CONTINUE	33
11.1	Un volume d'activité globale stable par rapport à 2021 auquel s'ajoute le déploiement récent du dispositif « Passerelle »	33
11.1.1	<i>Une enveloppe « droit de tirage » globalement bien utilisée, mais encore inégalement consommée selon les PFRH.....</i>	<i>34</i>
11.1.2	<i>Une enveloppe dédiée au schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (SDFPTLV) différemment sollicitée par les PFRH.....</i>	<i>36</i>
11.3	Un budget recettes - dépenses excédentaire	37
12	PRESENTATION DU DISPOSITIF « PASSERELLE »	39
12.1	Points forts du dispositif « passerelle » pour l'IRA de Metz :	39
12.2	Points susceptibles d'être améliorés :	40
ANNEXE	42
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022	42

Personnalités appelées à participer à la présente réunion

Membres de droit :

- Madame Nathalie Colin, directrice générale de l'administration et de la fonction publique, ou son représentant ;
- Monsieur Laurent Touvet, préfet de la Moselle ou son représentant ;
- Monsieur Richard Laganier, recteur de la région académique Grand-Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités ou son représentant ;
- Madame Brigitte Torlotting, représentant monsieur le président du conseil régional Grand Est ;
- Monsieur François Grosdidier, maire de la ville de Metz ou son représentant.

Membres représentant les administrations dans lesquelles peuvent être affectés les élèves :

- Madame Aude Plumeau, sous-directrice de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale des ministères économiques et financiers ;
- Madame Fanny Afonso-Tupet directrice de la plate-forme d'appui interministériel des ressources humaines Grand Est (PFRH) ;
- Monsieur Jean-Noël Pallez, proviseur du lycée Fabert - Metz.

Membres représentant les personnels enseignants des universités :

- Madame Laetitia Fermaud, maître de conférences à l'université de Lorraine, directrice de l'institut de préparation à l'administration générale de Nancy (IPAG) ;
- Monsieur Christophe Tournu, directeur de l'institut de préparation à l'administration générale de Strasbourg (IPAG).

Membre représentant la fonction publique territoriale ou hospitalière :

- Monsieur Bertrand Achard, directeur de l'institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy (INSET).

Membres représentant les fédérations syndicales de fonctionnaires :

- Monsieur Rémy Party – représentant la fédération syndicale unitaire - FSU ;
- Madame Isabelle Viallat – représentant l'Union nationale des syndicats autonomes fonction publique - UNSA ;
- Madame Bettina Fenet – représentant l'Union fédérale des syndicats de l'Etat – CGT.

Membre désigné pour représenter les anciens élèves :

- Madame Delphine Posin, Vice-Présidente de l'association des anciens élèves des IRA (AAEIRA)

Membres élus par leurs pairs :

- Monsieur Thomas Warlot, formateur, représentant les personnels enseignants de l'institut, ou son suppléant ;
- Monsieur Pierre Tifine, formateur, doyen de la faculté de droit de Metz, représentant les personnels enseignants de l'institut, ou son suppléant ;
- Madame Cécile Marquet, responsable du centre de documentation et chargée de communication de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;
- Madame Jennifer Savajano, assistante à la formation initiale, représentant les personnels de l'institut ;
- Madame Maryse Bendau-Ouassan, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Pierre Bourdieu » (51^e promotion) ;
- Monsieur Jérémy Guillard, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Gaïa » (52^e promotion) ;

Sans droit de vote

- Monsieur Dominique Bemer, directeur de l'institut ;
- Monsieur le contrôleur budgétaire régional de l'institut ;
- Madame Cindy Kis Gado, agent comptable de l'institut.

Assistent en outre à la séance, à l'invitation du président :

- Madame Martine Clerc, secrétaire générale ;
- Monsieur François Le Rest, directeur de la formation initiale ;
- Madame Marie-Laure Durand, directrice de la formation continue ;
- Monsieur Thibault Charmetant, directeur adjoint de la formation initiale ;
- Madame Emmanuelle Graff, chargée de mission innovation pédagogique, numérique et coopérations internationales ;
- Monsieur Stéphane Miliado, secrétaire général adjoint, chargé de mission « Egalité-diversité » ;
- Madame Patricia Legrand, assistante de direction.

Ordre du jour du conseil d'administration du 21 novembre 2022

L'ordre du jour portera sur :

- **Point relatif au fonctionnement du conseil d'administration**
 - 1) Approbation du PV du conseil d'administration du 7 septembre 2022
Rapporteuse Mme Legrand

- **Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil d'administration**
 - 2) Adoption du budget initial 2023 - *Rapporteuse Mme Clerc*
 - 3) Bilan annuel des dépassements du seuil de remboursement des frais de mission du personnel - *Rapporteuse Mme Clerc*
 - 4) Revalorisation du remboursement des frais d'hôtel du personnel
Rapporteuse Mme Clerc
 - 5) Règlement intérieur du personnel de l'institut - *Rapporteur M. Bemer*

- **Pour information du conseil d'administration**
 - 6) Conventions : *Rapporteuse Mme Clerc*
 - * de partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dans le cadre du dispositif « passerelle » relative :
 - à la mise en place par les IRA du dispositif « passerelle » ;
 - au financement de la formation continue dispositif « passerelle » proposé par l'IRA de Metz
 - * d'engagement avec la ligue de protection des oiseaux de la Moselle
 - 7) Bilan de sortie de la 51e promotion – « Pierre Bourdieu » - *Rapporteur M. Charmetant*
 - 8) Présentation de la 52e promotion – « Gaïa » - *Rapporteur M. Charmetant*
 - 9) Innovation pédagogique et numérique – *Rapporteuse Mme Graff*
 - 10) Bilan des classes « talents » du service public (CTSP) 2021-2022 et présentation des CTSP 2022-2023 - *Rapporteur M. Miliado*
 - 11) Bilan intermédiaire et prévisionnel de la formation continue
Rapporteuse Mme Durand
 - 12) Présentation du dispositif « passerelle » - *Rapporteuse Mme Gagliano*

- **Questions diverses**

**Point relatif au fonctionnement du conseil
d'administration**

1 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration 7 septembre 2022

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 7 septembre 2022 est annexé au présent rapport.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de faire part de leurs observations éventuelles et de se prononcer sur l'adoption de ce procès-verbal.

Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil d'administration

2 Adoption du budget initial 2023

La présentation du budget initial 2023 comprend :

- Le présent document visant à éclairer les membres du conseil d'administration sur les raisons et les conséquences des décisions soumises à leur approbation ;
- Les tableaux budgétaires joints à la présente note ;
- Les tableaux 1, 2, 4 et 6 qui sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Ces tableaux définissent les autorisations d'emplois, les enveloppes limitatives de crédits de fonctionnement, d'investissement et de personnel, ainsi que l'équilibre financier et la situation patrimoniale de l'institut.

Le budget initial 2023 prévoit des dépenses estimées à **10 070 K€**.

Il se caractérise par une augmentation des dépenses de personnel, liée principalement à une hausse significative de la rémunération des élèves. Les dépenses prévisionnelles de rémunération sont ainsi en augmentation de **290 K€** par rapport au budget rectificatif n°2- 2022 (BR n°2-2022). Elles sont évaluées, pour l'année 2023, à **8 119 K€**, correspondant à la rémunération de 128.48 équivalent temps plein travaillé (ETPT) sous plafond d'emploi et à 1,94 ETPT hors plafond d'emploi.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles prennent en compte l'application du plan de sobriété budgétaire à l'institut, qui vise à un objectif de réduction globale de **202 K€**, soit 11 % de baisse. Elles sont ainsi évaluées à **1 665 K€**. Il convient de noter que les dépenses liées au soutien sont principalement concernées par cette diminution.

Les recettes de l'institut sont, quant à elles, évaluées à **9 393 K€**, soit une baisse de **610 K€** par rapport au BR n°2-2022, et de **134 K€** par rapport au budget initial 2022. Cette diminution résulte essentiellement de la contribution de l'institut à la création du service informatique commun aux cinq IRA, pour lequel un montant de **100K€** est provisionné par la DGAFP au titre de la tutelle.

Compte tenu de ces évolutions en dépenses et en recettes, le budget est présenté avec un solde déficitaire de **392 K€**, hors investissement, soit 3,9 % du BI 2023.

Au niveau de l'investissement, les prévisions de dépenses s'élèvent à **286 K€** et intègrent le déploiement du plan de sobriété énergétique de l'institut estimé à 224 K€. Ces dépenses sont réduites de 54 % par rapport au budget rectificatif n°2.

Le déficit, investissements compris, est évalué à **678 K€**.

2.1 Des dépenses de personnel en hausse de 290 K€ (+4,2 %)

Comme indiqué ci-dessus, le budget initial 2023 prévoit des dépenses de personnel 8 119 K€, en hausse de 4,2 % par rapport au budget rectificatif n°2 2022 (+ 290 K€).

Cette augmentation est principalement liée à celle de la rémunération des élèves. Le budget initial 2023 prévoit une hausse de la rémunération des élèves de 231 K€ par rapport au BR 2.

Plusieurs facteurs concourent à cet accroissement de la masse salariale des élèves :

- Tout d'abord, le versement de l'indemnité de maintien de la rémunération antérieure pour les élèves ayant la qualité d'agent public avant l'entrée en formation représente une dépense de 291 K€, soit 125 K€ en plus par rapport au BR 2-2022.
- La simulation de la masse salariale des élèves est effectuée sur la base d'une saturation du plafond d'emploi, ainsi que sur la prise en compte de l'indice de rémunération moyen de la promotion actuelle évalué à 388, qui est plus élevé de 6 points d'indice que celle de 2022. Cette augmentation ainsi que les charges patronales représentent un surcoût.

- Les mesures catégorielles applicables au profit des fonctionnaires de catégorie B, en vertu du décret n° 2022-1210 du 31 août 2022, ont permis de modifier l'échelonnement indiciaire afférent aux premier et deuxième grade de la catégorie B. Celles-ci s'appliquent aux élèves et au personnel permanent de l'institut.
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 induit une hausse des salaires non négligeable pour le budget initial 2023.

Par ailleurs, la rémunération des agents permanents est évaluée à 1 870 K€. Elle est relativement stable et subit une légère augmentation de 1,4 %.

2.2 Des dépenses de fonctionnement en net recul

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent **1 665 K€** et subissent une chute de **148 K€**, soit une baisse de **10 %** par rapport au BR 2-2022, hors versements au titre des classes Talents du service public.

Il convient de noter que ces versements sont rattachés à la formation initiale en 2023, tandis qu'ils étaient imputés en soutien l'année précédente.

La baisse des dépenses de fonctionnement traduit l'effort budgétaire consenti par l'institut. Celui-ci s'applique principalement sur le soutien.

En effet, les postes de dépenses impactés concernent principalement les moyens généraux (**- 92 K€**):

- les cadeaux et les frais de réceptions sont réduits de 30 K€.
- le poste des produits d'entretien est minoré de 14 K€ et celui du nettoyage de 11 K€. En 2022, les achats liés aux contraintes sanitaires pour la gestion de la COVID-19 ont permis de constituer un stock suffisant.
- les autres comptes tels que les fournitures administratives, les locations de matériels.

Les réparations des bâtiments subissent une diminution de 60 K€. Les différentes rénovations menées ces dernières années ont permis de mettre à niveau une grande partie des locaux.

Enfin, les séminaires de rentrée (en mars et en septembre) et les séminaires liés aux regroupement (prévus en avril et en octobre) seront maintenus, mais dans un format plus économique permettant une réduction des frais de séjour de 50 %.

2.3 Des dépenses d'investissement réduites et ciblées

Le programme de dépenses d'investissement 2023 proposé au vote du conseil d'administration correspond à un montant d'opérations pour une valeur de **286 K€**, au lieu de **628 K€** au BR2-2022.

Le programme vise à mettre en œuvre le plan de sobriété énergétique de l'institut et se décline selon les rubriques et projets suivants :

- La principale opération concerne le changement de l'éclairage des luminaires des bâtiments, à passer en LED pour réduire les dépenses électriques. Les dépenses comprennent la maîtrise d'œuvre et le changement des dalles de plafond. Le coût est évalué à **180 K€**. Il convient de noter que cette opération n'est pas conduite en 2022 comme initialement prévu, car l'appel à projets déposé au titre du plan de résilience 1 n'a pas été retenu. Afin de déposer un appel à projets dit « Résilience 2 » et de bénéficier d'une subvention, il est nécessaire que les travaux soient engagés en 2023. Sans préjuger de la suite réservée à la demande, le financement est intégré dans la plan d'investissement.

- Le renouvellement des appareils électroménagers de la cuisine, très anciens et donc énergivores, est ainsi programmé à hauteur de **44 K€**. Il comprend le renouvellement de la chambre froide, le changement d'un ballon thermostatique et d'un lave-vaisselle.

D'autres projets représentent une priorité. Il s'agit notamment de travaux au niveau de la salle du restaurant administratif, relatifs aux dalles de faux plafond qui doivent être partiellement changées dans le cadre de l'opération de relamping. La problématique de l'acoustique de la salle sera également intégrée. Le coût est évalué à **25 K€**.

Par ailleurs, un budget de **34 K€** est prévu pour les achats de matériels informatiques et de logiciels, ainsi que pour permettre la refonte du site web.

Enfin, **3 K€** sont prévus pour l'aménagement des espaces verts.

2.4 Des recettes en net recul

La prévision des recettes 2023 fait apparaître une nette réduction de **122 K€** par rapport au BR 2-2022 (hors recettes liées aux classes « Talents » correspondant à un reliquat de l'année antérieure). Il convient de préciser que lors du BR 1 2022, des recettes non perçues en 2021 ont dû être ajoutées, pour un montant de 489 K€, ce qui fausse la lecture sur l'année budgétaire. Sans cette intégration, les recettes auraient été portées à **9 515 K€**.

Le montant global des ressources prévisionnelles 2023 est ainsi estimé à **9 393 K€**. Les crédits alloués par la DGAFP au titre de la subvention pour charges de service public pour l'année 2023 sont en baisse de **125 K€** et représentent **8 222 K€**. Il convient de rappeler qu'une dotation exceptionnelle de 250 K€ avait été attribuée à l'institut en 2022.

Ainsi, la dotation versée au titre de 2023 couvre les dépenses de personnel. Cependant, elle ne permet de financer que **6%** des besoins de fonctionnement établis à **103 K€**, mais elle ne couvre pas les besoins incompressibles de l'institut.

Le dispositif passerelle mis en place au 1^{er} septembre 2022 génère quant à lui une recette de **90 K€** contre 100 K€ en 2022.

A contrario, les ressources propres de l'institut sont prévues à la hausse de **9 K€** soit 4 %, notamment grâce à l'accueil de deux auditeurs étrangers supplémentaires (+ 8 K€).

2.5 Un budget initial 2023 présenté avec un solde déficitaire

Le tableau des autorisations budgétaires indique un montant de 9 393 K€ de recettes et évalue les dépenses en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) à hauteur respectivement de 11 092 K€ et 10 155 K€. Le budget présenterait ainsi un déficit de **678 K€**.

Le tableau 7 révèle que le niveau de trésorerie permet effectivement une exécution budgétaire mensuelle durant l'année 2023. Le niveau de trésorerie final serait en nette diminution. Il atteindrait **812 K€**, contre une prévision de **1 489 K€** inscrite au BR n°2-2022.

La valeur du fonds de roulement, estimée au 31 décembre 2023, serait de **767 K€**, ce qui équivaudrait à 28 jours de fonctionnement, soit bien en dessous de la valeur-cible (60 jours).

Toutefois, il convient de souligner que la projection de l'exécution budgétaire 2022 met en évidence une économie prévisionnelle des dépenses de **190 K€**. Celle-ci concernerait principalement les dépenses de personnel, pour lesquelles une marge estimée à 120 K€ devrait être réalisée, car la promotion d'élèves de septembre compte 7 élèves de moins que prévu. En fonctionnement, une économie engagée depuis septembre devrait libérer 70 K€ de crédits.

L'établissement du compte financier de l'institut devrait ainsi faire apparaître un niveau de fonds de roulement au terme de l'exécution budgétaire 2022 légèrement supérieur au montant de 1 445 K€ inscrit au BR n°2-2022.

Le budget initial 2023 a été construit en tenant compte de la sous-exécution prévue des dépenses 2022 et de la perspective de réévaluer, après l'établissement du compte financier 2022, les niveaux prévisionnels de fonds de roulement et de trésorerie, ce qui permettrait d'atteindre **33** jours de fonctionnement.

3 Bilan annuel des dépassements du seuil de remboursement des frais de mission du personnel

Comme prévu dans la délibération du conseil d'administration du 22 novembre 2016, l'autorisation de dépassement accordée jusqu'en 2022 est assortie de la présentation d'un bilan annuel.

Au titre de l'année 2022, neuf nuitées sont concernées par le dépassement des seuils de remboursement des frais de mission du personnel, au profit de six agents.

4 Revalorisation du remboursement des frais d'hôtel du personnel

Le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. Les taux sont fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié.

Par la présente, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser une dérogation au remboursement des taux forfaitaires d'hébergement pour une durée de trois ans, au profit du personnel permanent de l'institut, à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette majoration est exprimée en pourcentage et l'augmentation s'applique par rapport aux taux arrêtés par délibération du conseil d'administration du 28 novembre 2019.

France Métropolitaine

Commune	Montant ¹	Taux majoré de	Montant selon tarif en vigueur
Commune de Paris	130 €	+ 20 %	156 €
Commune de la métropole du Grand Paris	120 €	+ 15 %	138 €
Grandes villes (plus de 200 000 habitants)	110 €	+ 20 %	132 €
Taux de base	90 €	+ 10 %	99 €

¹ Délibération n°3 du 28 novembre 2019. Montant incluant le petit déjeuner

5 Règlement intérieur du personnel de l'institut

L'article 7 du décret n° 2019-86 du 8 février 2019 (JORF du 10 février 2019) relatif aux instituts régionaux d'administration dispose que le conseil d'administration est consulté sur le règlement intérieur prévu à l'article 11.

L'article 11 prévoit que le directeur établit le règlement intérieur. Celui-ci est soumis à l'avis du conseil d'administration et approuvé par le ministre chargé de la fonction publique.

Par décision du 25/09/2019 le conseil d'administration avait adopté 3 règlements intérieurs :

- Le premier relatif au fonctionnement de l'établissement. Le projet soumis aux membres du conseil d'administration porte sur l'actualisation de ce seul document dont la version initiale traitait uniquement des régimes horaires et des cycles de travail. L'élaboration d'une version complétée et consolidée est apparue nécessaire notamment pour poser le cadre de la mise en œuvre du télétravail au sein de l'établissement.
- Le second, concernant les élèves, relatif à l'organisation de la formation conformément à l'article 37 du décret n° 2019-86 du 8 février 2019 qui prévoit que les modalités d'organisation de la formation initiale dispensée par les instituts régionaux d'administration figurent au règlement intérieur.
- Le troisième destiné aux élèves des classes préparatoires intégrées.

Le projet a été validé en comité technique du 26 octobre 2022.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de faire part de leurs observations éventuelles et de se prononcer sur l'adoption de ce règlement intérieur.

Points pour information du conseil d'administration

6 Conventions

6.1 Conventions de partenariats avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) dans le cadre du dispositif « passerelle »

Deux conventions nous lient avec le MENJ.

D'une part, la convention relative à la mise en place par les IRA du parcours passerelle prévoit les modalités de cette formation d'adaptation à l'emploi au profit de personnels titulaires du MENJ prises pour une durée de cinq années.

Ainsi, 19 stagiaires sont accueillis à l'IRA de Metz à compter de septembre 2022. Le coût de la formation par stagiaire est établi à 4 000 €.

D'autre part, la convention relative au financement de la formation continue du parcours passerelle par l'IRA de Metz définit le cadre et le cahier des charges. Elle prévoit que le montant versé à l'IRA de Metz est fixé à 100 000 € en 2022.

6.2 Convention d'engagement pour un refuge de ligue de protection des oiseaux de la Moselle

Il s'agit d'un renouvellement d'une convention existante, prise pour une durée de trois ans.

La charte des refuges LPO se décline en 15 gestes pour protéger la biodiversité.

La ligue de protection des oiseaux s'engage, quant à elle, à proposer des actions de sensibilisations et à effectuer un inventaire sur site des espèces présentes.

7 Bilan de sortie de la 51^e promotion « Pierre Bourdieu »

La promotion Pierre Bourdieu se composait, à la rentrée de mars 2022, de 87 élèves : 46 étaient issus du concours externe, 34 du concours interne et 7 du 3^e concours. 86 élèves ont achevé leur première période probatoire et 1 élève a démissionné après avoir réussi un autre concours.

7.1 Une large prééminence de l'offre de postes en administration scolaire et universitaire

86 élèves ont passé les épreuves du classement et 84 ont été classés. Parmi les 25 premiers :

- 17 élèves ont opté pour l'administration centrale,
- 4 ont rejoint l'administration territoriale de l'État,
- 4 ont choisi l'administration scolaire et universitaire.

Environnement professionnel	Nombre de postes	Rang du 1 ^{er} choix	Rang du dernier choix
Administration centrale	28	3	41
Administration scolaire et universitaire	44	2	84
Administration territoriale de l'État	15	1	79

La volonté du ministère en charge de l'éducation nationale de renforcer par des cadres les équipes administratives sur l'ensemble du territoire français s'est traduite par une surreprésentation de l'administration scolaire et universitaire au regard des deux autres grandes catégories d'administrations. Cela était d'autant plus marqué que la pré-affectation correspondait à la rentrée scolaire. Malgré cette disproportion, le choix entre environnements professionnels est resté ouvert.

Détail par environnement professionnel :

ADMINISTRATION CENTRALE			
Corps	Postes pourvus/ offerts	Corps	Postes pourvus/ offerts
Armées	4/4	Intérieur – secrétariat général	2/2
Conseil d'État	2/2	Intérieur – gendarmerie nationale	2/2
Culture	1/1	Intérieur – police nationale	2/2
Économie, finances et relance	3/3	Justice	3/3
Éducation nationale, jeunesse et sports	4/4	Solidarité, santé, travail, emploi et insertion	2/2
Europe et affaires étrangères	1/1	Transition écologique	2/2
TOTAL : 28/28			

ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	
Structures	Postes pourvus / offerts
Services déconcentrés	8/8
Enseignement supérieur	2/2
EPLÉ	31/34
TOTAL	41*/44

* Un élève comptabilisé ici n'a pas exprimé de choix et a été affecté par le directeur conformément à la procédure prévue par la réglementation en vigueur. Cet élève a finalement démissionné, refusant de rejoindre son affectation à Mayotte ; il a été réintégré dans son ministère et son corps d'origine.

ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT	
Corps	Postes pourvus / offerts
Armées	1/1
Caisse des dépôts et consignations	1/1
Intérieur (préfectures, sous-préfectures, secrétariats généraux communs)	8/8
Solidarités, santé, travail, emploi et insertion (DDETS, DRIETS)	3/3
Transition écologique	2/2
TOTAL	15/15

Le recrutement accru d'attachés au profit des établissements scolaires et des services académiques a été surtout compensé par une forte diminution des postes à pourvoir dans l'administration territoriale de l'État. Comme exposé au point 7, l'effectif plutôt important de la 51^e promotion a aussi été contrebalancé par un moindre volume de la 52^e promotion, hors cycle international.

7.2 Une répartition géographique limitant les déséquilibres

Le renforcement du maillage territorial du premier ministère employeur a ponctuellement atténué, pour la 51^e promotion, le très net tropisme francilien observé dans la durée.

7.2.1 Le Grand Est convenablement doté malgré des disparités internes

Les élèves classés et qui avaient souhaité un retour outre-mer ont obtenu satisfaction. Comme indiqué plus haut, le poste dans l'académie de Mayotte n'a pas été pourvu en raison de la démission tardive de l'élève qui aurait dû y être affecté. Il est toutefois à noter que cette offre à Mayotte ne répondait à aucun souhait d'ouverture de poste exprimé par les élèves ultramarins.

Contrairement à ce qui a été observé avec les récentes promotions, tous les postes offerts dans l'académie de Nancy-Metz ont été pourvus. Les autres postes non pourvus (du fait d'une démission

antérieure au classement et de deux non-classements d'élèves) se situent dans des établissements scolaires des académies de Versailles et de Strasbourg.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des postes en croisant le type d'administrations et la localisation par région et ex-région :

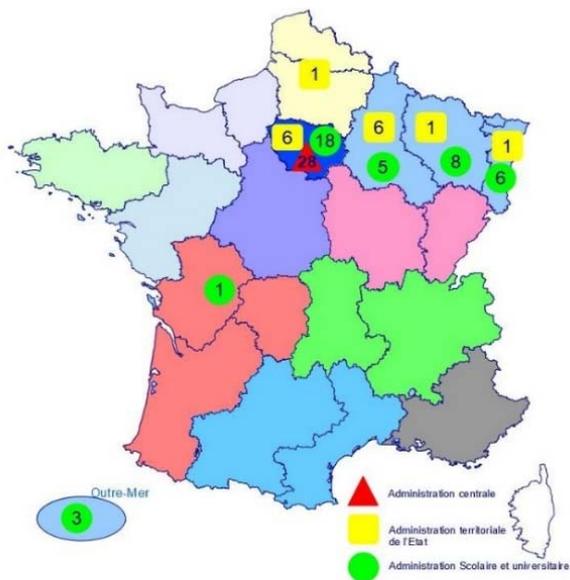
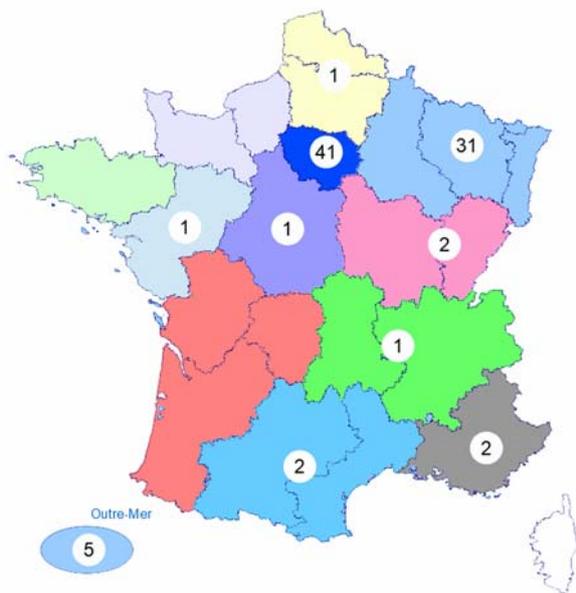
Régions	Administration centrale	Administration territoriale de l'État	Administration scolaire et universitaire	Total
	postes pourvus / offerts	postes pourvus / offerts	postes pourvus / offerts	
Île-de-France	28/28	6/6	18/20	52/54
Grand Est, dont :		8/8	19/20	27/28
- Alsace		1/1	6/7	
- Champagne-Ardenne		6/6	5/5	
- Lorraine		1/1	8/8	
Hauts-de-France		1/1	-	1/1
Nouvelle-Aquitaine		-	1/1	1/1
Outre-mer (La Réunion, Martinique, Mayotte)		-	3*/3	3*/3
TOTAL	28/28	15/15	41/44	84/87

7.2.2 Des pré-affectations toujours majoritairement franciliennes mais plus conformes aux aspirations des élèves que précédemment

31 élèves de la promotion Pierre Bourdieu étaient originaires du Grand Est. 27 y ont choisi un poste tandis que d'autres ont opté pour une région différente, en particulier l'Île-de-France, ce qui peut correspondre à un projet professionnel ou à un choix de vie. 52 élèves ont été pré-affectés en Île-de-France alors que 41 avaient déclaré à la rentrée en être originaires. Ainsi, on peut conjecturer que les éventuelles mobilités non désirées sont restées très marginales, en comparaison notamment avec ce qui a pu caractériser plusieurs promotions précédentes.

Origine géographique des élèves à la rentrée

Choix de poste des élèves classés



En outre, le tableau ci-dessous tend à confirmer un phénomène déjà observé, à savoir la nette préférence des élèves pour l'administration territoriale de l'État (ATE) par rapport à l'administration scolaire et universitaire (ASU), ce qui a accentué la concurrence au sein de cette promotion où l'ASU représentait trois fois le volume de l'ATE.

	Administration scolaire et universitaire	Administration territoriale de l'État
	<i>Rangs des 1^{er} et dernier choix</i>	<i>Rangs des 1^{er} et dernier choix</i>
Grand Est, dont :	entre 2 et 84	entre 1 et 79
Alsace	entre 18 et 84	6
Champagne-Ardenne	entre 53 et 83	entre 1 et 44
Lorraine	entre 2 et 71	79
Paris et Île-de-France	entre 43 et 80	entre 31 et 56

7.3 Un programme de regroupement désormais éprouvé

Du 24 au 26 octobre 2022, soit deux mois environ après la pré-affectation, le regroupement de la 51^e promotion s'est réparti entre des séquences à l'IRA et d'autres à l'abbaye des Prémontrés, à Pont-à-Mousson.

Entre l'inauguration de l'œuvre picturale extérieure dédiée à Robert Schuman et celle de la nouvelle « salle des élèves », aboutissements de deux projets en partie portés par des élèves de la promotion Pierre Bourdieu, des mises en situation sur des thèmes managériaux, un séminaire sur la transition écologique et une rencontre de la promotion suivante ont rythmé ces trois jours de césure dans la seconde période probatoire.

8 Présentation de la 52e promotion « Gaïa »

La 52^e promotion de l'IRA de Metz a commencé sa formation le 1^{er} septembre 2022 et achèvera sa première période probatoire en février 2023. Le nom de baptême qu'elle a choisi, Gaïa, souligne ses préoccupations environnementales. Constituée notamment de 72 lauréats des concours, elle se trouve dès la rentrée en sous-effectif de 5 personnes.

7 auditeurs du cycle international des IRA sont néanmoins venus renforcer l'effectif, en provenance du Bénin, du Burundi, du Cameroun, des Comores, d'Haïti pour deux d'entre eux et du Sénégal. Le profil majoritaire est celui de spécialistes des techniques budgétaires, financières et comptables, suivi par la gestion des ressources humaines / la formation et par le droit pénal.

8.1 Un recrutement incomplet

Le nombre de postes à pourvoir étant fixé à 77, il manquait dès la rentrée 5 élèves par rapport à cet objectif. En effet, après les habituels mouvements d'entrée et de sortie des lauréats bénéficiaires d'un report de scolarité, les listes complémentaires des trois concours ont été épuisées sans qu'il ait été possible de compléter la promotion à 77 élèves. Le volume théorique étant déjà sensiblement inférieur à celui de la promotion précédente, c'est donc un petit effectif – hors cycle international – qui a rejoint l'institut au 1^{er} septembre dernier.

La question de l'attractivité des IRA se trouve à nouveau posée. Cette caractéristique peut avoir été accentuée conjoncturellement, voire accidentellement cette fois-ci. Toujours est-il que de précédents exposés devant cette instance ont déjà mis en exergue le caractère désormais récurrent de cette préoccupation et la difficulté, pour les IRA, de cerner suffisamment les causes du problème pour y appliquer un traitement adéquat. C'est néanmoins un objectif que s'est fixé le groupe de travail des cinq instituts consacré au recrutement, dont le pilotage a récemment été confié au directeur de l'IRA de Metz.

8.2 Une promotion diplômée, féminine et francilienne

On n'observe pas d'inflation du niveau des diplômes obtenus avant l'entrée en scolarité, même si ce niveau apparaît encore élevé : près de 6 élèves sur 10 déclarent avoir atteint un niveau égal ou supérieur à bac + 5. Une certaine diversité des parcours de formation caractérise la 52^e promotion, à côté des filières habituelles du droit et de l'administration publique qui représentent encore une bonne moitié de celles recensées.

L'âge moyen se situe à 32 ans, ce qui ne varie guère par rapport aux promotions précédentes. Les disparités entre les âges des plus jeunes et des plus âgés ou d'un concours à l'autre restent marquées.

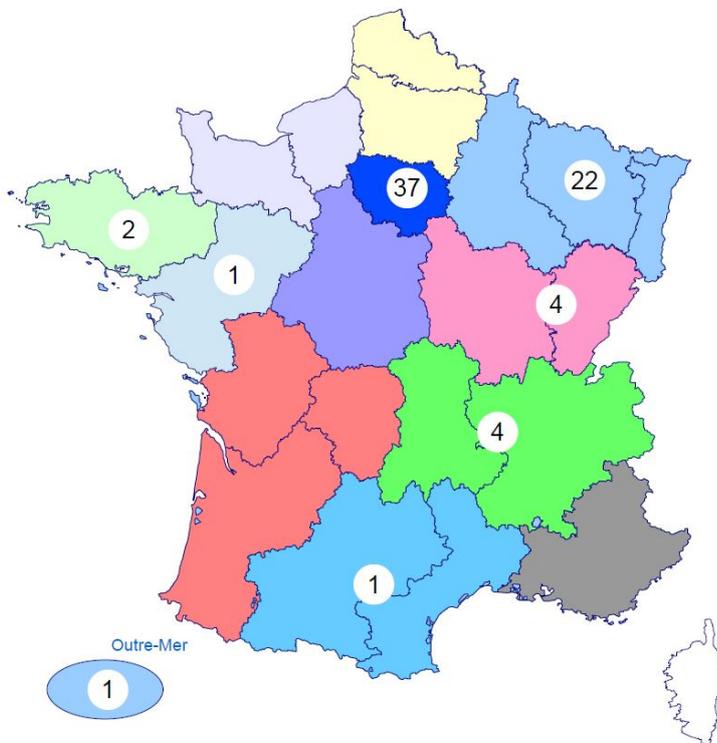
Concours	Âge minimal	Âge moyen	Âge maximal
externe	23 ans	26 ans	40 ans
interne	28 ans	39 ans	53 ans
3 ^e concours	35 ans	42 ans	49 ans

Comme c'est fréquemment le cas, la promotion Gaïa apparaît **assez nettement féminisée**, la proportion de femmes atteignant même **80 % des lauréats du concours interne**.

Concours	Femmes	Hommes	Total
externe	19	20	39
interne	20	5	25
3 ^e concours	5	3	8
Total	44	28	72

Les élèves déclarant être **originaires d'Île-de-France se retrouvent légèrement majoritaires** au sein de la promotion, tandis que 3 élèves sur 10 seulement indiquent avoir leurs attaches dans le Grand Est. Une seule personne vient directement d'outre-mer.

Origine géographique des élèves



9 Innovation pédagogique et numérique

9.1 L'appui aux directions métiers pour l'introduction de nouvelles méthodes ou de nouveaux outils pédagogiques

Au cours de l'année 2022, l'IRA a finalisé la production ou la co-production de 3 modules d'e-learning qui ont été mis à disposition à la fois sur la plateforme Chamilo (plateforme d'e-learning des IRA) et sur la plateforme Mentor à destination de l'ensemble de la communauté interministérielle.

Par ailleurs, suite au webinaire sur la classe renversée² proposé aux intervenants de formation initiale et continue le 16 novembre 2021, la direction de la formation initiale a reçu une première demande d'accompagnement de la part d'un intervenant pour l'intégration de nouvelles méthodes pédagogiques permettant une plus grande implication des élèves. Cette première expérience, une fois la formation testée et évaluée, pourra être valorisée auprès des autres intervenants.

9.2 Mentor

L'IRA intègre progressivement l'offre de formation Mentor dans son dispositif de formation en mettant en avant auprès de ses personnels les nouvelles formations mises en ligne ou en donnant un accès aux stagiaires du dispositif Passerelle.

La chargée de mission innovation pédagogique et numérique contribue par ailleurs au développement de l'offre Mentor par la participation au tutorat individuel des nouveaux chefs de projet dans le cadre de l'appel à projet 2022.

² Méthode qui met les apprenants en situation d'enseigner aux autres à la place de l'intervenant. Dans cette première expérience, la méthode n'est pas appliquée totalement car l'intervenant gardera en bonne partie la main sur l'animation de la séance et les élèves ne réaliseront pas de test d'évaluation des acquis.

10 Bilan des CTSP 2021-2022 et présentation des CTSP 2022-2023

10.1 Classes « Talents » du service public un premier bilan de la scolarité 2021-2022 encourageant et prometteur

Le partenariat initié par l'IRA de Metz, depuis février 2021, avec les universités de Lorraine et les IPAG de Paris-Est Créteil et de Strasbourg, ainsi qu'avec plusieurs écoles du service public (Ecole nationale des finances publiques – ENFiP -, Ecole nationale des douanes - END, Centre national de la fonction publique territoriale - CNFPT), a permis de créer trois classes « Talents du service public » (CTSP) depuis le 1^{er} septembre 2021. **Ce partenariat a permis de recruter 73 élèves en 2021, pour un objectif de 70 élèves :**

- 39 élèves pour la « classe Talents de Lorraine sites de Metz et de Nancy », 19 à Nancy et 20 à Metz ;
- 19 élèves pour la « classe Talents de Strasbourg » ;
- 15 élèves pour la « classe Talents de Paris-Est Créteil ».

Chacune de ces trois classes « Talents » du service public prépare tous les élèves à quatre concours administratifs de catégorie A, concours de l'IRA, d'inspecteur des finances publiques, d'inspecteur des douanes et d'attaché territorial.

10.1.1 Des outils d'accompagnements renforcés et efficaces pour favoriser la réussite aux concours administratifs

En plus d'obtenir une formation diplômante, les élèves des trois classes « Talents » partenaires ont bénéficié de conditions très favorables, mises en œuvre par les centres par tous les partenaires, pour préparer efficacement les concours précités, avec :

- une méthodologie pour réussir les épreuves écrites et orales des concours ;
- du tutorat assuré par les élèves de l'IRA ou par ceux des écoles de service public ;
- du coaching assuré par des professionnels ;
- des présentations des métiers de l'administration ;
- un stage en administration ;
- des concours blancs pour s'entraîner.

Au total, ce sont plus 950 heures de formations pédagogiques qui ont été organisées, de septembre 2021 à mai 2022 dans les centres de préparation aux concours et l'IRA de Metz (méthodologie des épreuves écrites, épreuves blanches, préparation à l'oral, enseignements disciplinaires et découverte des métiers).

Les élèves bénéficient également de conditions matérielles avantageuses. Outre la bourse « Talents », portée à 4 000 euros, les élèves ont également reçu une bourse de livres, le remboursement des frais de déplacements mensuels et la prise en charge de tous les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pour participer aux regroupements dans les écoles du service public. Les frais de déplacements, pour participer aux épreuves orales, sont également pris en charge pour les élèves admissibles. Par ailleurs, l'IPAG de Strasbourg a proposé, en complément de l'accompagnement précité, une aide au logement et un chèque livres.

10.1.2 Une coordination des trois « classes Talents » partenaires assurée par l'IRA de Metz dans le Grand Est et Paris-Est

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, l'IRA de Metz a organisé un rôle d'animation et de coordination entre les universités, les IPAG et les écoles du service public partenaires. Cette instance a permis de positionner l'IRA comme acteur d'une politique interministérielle d'attractivité de la fonction publique sur le territoire du Grand Est et de Paris-Est. Dans cette perspective,

l'IRA de Metz a coordonné la centralisation de la procédure de recrutement pour toutes les classes « Talents ». Le dossier d'inscription pour les quatre sites a été élaboré et mis en ligne sur « Ma démarche simplifiée » par l'IRA de Metz. La préparation des jurys de recrutements, les convocations des élèves et l'organisation des travaux de la commission de sélection ont également été gérés par le secrétariat général de l'institut, du 13 au 22 juin 2021.

l'IRA a également coordonné les cinq regroupements de tous les élèves dans les écoles du service public partenaires :

- Rentrée des élèves des classes « Talents » à l'IRA de Metz, les 30 et 31 août 2021 ;
- Regroupement à l'école nationale des finances publiques à Noisiel, le lundi 11 octobre 2021 ;
- Regroupement à l'école nationale des douanes de Tourcoing, le lundi 7 février 2022 ;
- Séminaire de clôture des classes « Talents » à l'IRA de Metz, le lundi 4 avril 2022 ;
- Regroupement au centre national de la fonction publique territoriale à Nancy, le mardi 5 avril 2022.

Tous les élèves ont également bénéficié de l'accompagnement d'un tuteur à partir de novembre 2021. S'agissant des tuteurs, les écoles du service public ont recruté des tuteurs volontaires dans les territoires. Par ailleurs, cinquante élèves attaché d'administration de la 51^{ème} promotion de l'IRA de Metz se sont portés volontaires pour assurer ce tutorat.

En mai et juin 2022, tous les élèves ont participé à la découverte des métiers de l'administration en réalisant un stage. Pour les élèves qui ont rencontré des difficultés pour obtenir un stage, l'IRA a mobilisé ses partenaires dans les territoires pour proposer plusieurs lieux de stage dans les administrations déconcentrées.

L'IRA de Metz a géré les subventions de la DGAFP, 455 000 € au titre de l'année 2021 (585 000 € au titre de 2022). Sur le montant total, 75 % ont été reversés aux universités partenaires (au prorata du nombre d'élèves accueillis) et 5% sont attribués aux écoles du service public, au travers une convention financière. L'IRA de Metz a conservé 20 % du montant de la subvention. Toutes les subventions ont été versées à ce jour.

10.1.3 Des premiers résultats très encourageants avec 38 % de sortie positive

Les résultats des élèves sont excellents pour cette première année de fonctionnement. Les élèves des trois classes Talents ont participé au minimum à un concours administratif de catégorie A. Ils se sont présentés aux concours de l'IRA, mais également aux concours d'inspecteur et de contrôleur des finances publiques pour la session de l'automne 2021. En 2022, les élèves se sont également présentés au concours de l'IRA de Metz et à d'autres concours de catégorie B.

Dans le cadre de la préparation des élèves aux quatre concours, il faut noter que la cible pour le concours de l'IRA était la session de mars 2022. S'agissant du concours d'inspecteur des finances publiques, d'attaché territorial et d'inspecteur des douanes, les cibles sont les sessions de l'automne 2022. Dans ce contexte, comme tous les résultats des admissions parviendront en 2023, un bilan

complet des élèves en septembre 2023, permettra d'avoir un regard d'ensemble sur le taux de réussite de la scolarité 2021-2022. Dans cette perspective,

Les élèves admissibles et admis à différents concours de la fonction publique :

- IRA - Attaché d'administration de l'Etat : 24 admissibles et 14 admis (promotions du 1^{er} mars 2022 et du 1^{er} septembre 2022) ;
- ENFiP - Inspecteur des finances publiques (concours 2021) : 12 admissibles et 10 admis en 2022 ;
- ENFiP - Contrôleur des finances publiques (concours 2021) : 5 admissibles et 4 admis en 2022 ;
- Secrétaire administratif de classe normale : 2 admissibles et 2 admis en 2022 ;
- Greffier : 1 admissible et 1 admis en 2022 ;
- Autres concours : 5 admissibles en 2022 ;
- Contractuel 1 CDI/ 1 CDD en 2022.

Les résultats sont très encourageants, puisque 49 élèves ont été admissibles et 31 élèves ont été admis à un concours administratif. **26 élèves ont une sortie positive à l'issue de la scolarité puisque plusieurs élèves ont réussi au moins deux concours.**

Le taux d'admissibilité est de 70 %, le taux de réussite à l'oral de 63 %, avec un taux d'admission de 44 %. De plus, deux élèves ont obtenu un contrat de travail dans l'administration, depuis janvier 2022.

Classes « Talents » du service public 2021-2022			
Inscrits aux concours	Nombre admissibles	Admis à au moins un concours	Sortie positive (CDD- CDI)
70	49	25	2
	70 %	35 %	3 %
Pourcentage des élèves ayant une sortie positive (Concours et autres)		38	

10.2 Un recrutement des élèves des classes Talents de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est, en augmentation par rapport à la précédente scolarité

L'IRA et ses partenaires ont mené une campagne de recrutement exemplaire lors de la deuxième promotion des classes Talents de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est. Les IPAG, les universités, les écoles du service public ainsi que l'IRA ont organisés une communication offensive, au plus proche du terrain, dans les universités et en direction des demandeurs d'emploi avec les agences pôle emploi. **Ce partenariat a permis de recruter 79 élèves en 2022, pour un objectif de 90 élèves :**

- 43 élèves pour la « classe Talents de Lorraine », 19 pour le site de Nancy et 24 pour le site de Metz ;
- 25 élèves pour la « classe Talents de Strasbourg » ;
- 11 élèves pour la « classe Talents de Paris-Est Fontainebleau ».

...avec une sélection des dossiers qui a pu s'opérer dans d'excellentes conditions :

- 216 dossiers de candidature ont été reçus, 160 candidats ont été convoqués devant la commission de sélection ;
- 90 candidats ont été retenus en liste principale et 20 en liste complémentaire ;
- 90 élèves à la rentrée de septembre 2022 et 11 désistements depuis la rentrée, épuisement de la liste complémentaire, soit trois classes constituées aujourd'hui de 79 élèves.

En septembre 2022, plusieurs étudiants ont démissionné pour rejoindre d'autres classes « Talents » ou une autre formation diplômante. En conséquence, l'objectif de recrutement de 90 élèves pour cette scolarité est en légère baisse.

La 2^{ème} promotion des classes « Talents » est, à l'instar de la précédente, composée d'un public assez homogène. Effet de la qualité du partenariat avec tous les partenaires, ces classes « Talents du service public » comportent une majorité d'étudiants (64 %) et 35% de demandeurs d'emploi. La moyenne d'âge est de 26,5 ans. Les niveaux et la nature des diplômes sont homogènes.

Profil des élèves des classes talents du service public de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est

Composition femmes et hommes

Femmes	Hommes	Total
46	33	79
58,22 %	41,77 %	100 %

Etudiants et demandeurs d'emploi

Etudiants	Demandeurs d'emploi	Total
51	28	79
64,55 %	35,44 %	100 %

Niveau des diplômes des élèves de la 12^e CPI

Niveau de diplôme	Nombre d'élèves	Pourcentage
Egal ou > Bac + 3	19	24,05 %
Egal ou > Bac + 4 (M1 et M2)	60	75,94 %

Dans le cadre de son développement sur le Grand Est, l'IRA de Metz a engagé un partenariat avec la classe « Talents » de la faculté de droit de Mulhouse, depuis juin 2022. Il s'agira de déployer les mêmes prestations d'accompagnement que celles offertes à toutes les classes « Talents ». Une convention est actuellement en cours de finalisation.

Les visites dans les écoles du service public et l'attribution des tuteurs ont permis un démarrage de la scolarité dans de bonnes conditions.

Plusieurs regroupements dans les écoles du service public (ENFiP, END) ont permis aux élèves de découvrir les épreuves des concours, mais également de se projeter dans les différents métiers proposés par les différentes administrations.

Une rentrée marquée par le rassemblement des élèves autour de quatre temps forts,

- Rentrée des élèves des classes « Talents » à l'IRA de Metz, les 30 et 31 août 2022 ;
- Regroupement à l'école nationale des finances publiques à Noisiel, le lundi 10 octobre 2022 ;
- Regroupement à l'école nationale des douanes de Tourcoing, les 24 et 25 octobre 2022 ;
- Le prochain regroupement se déroulera le lundi 28 novembre 2022 au centre national de la fonction publique territoriale, à l'INET de Nancy.

De plus, un séminaire de clôture se déroulera en mars 2023 à l'IRA de Metz, avant le départ des 79 élèves en stage dans les administrations, en mai et juin 2022.

11 Bilan intermédiaire et prévisionnel de la formation continue

11.1 Un volume d'activité globale stable par rapport à 2021 auquel s'ajoute le déploiement récent du dispositif « Passerelle »

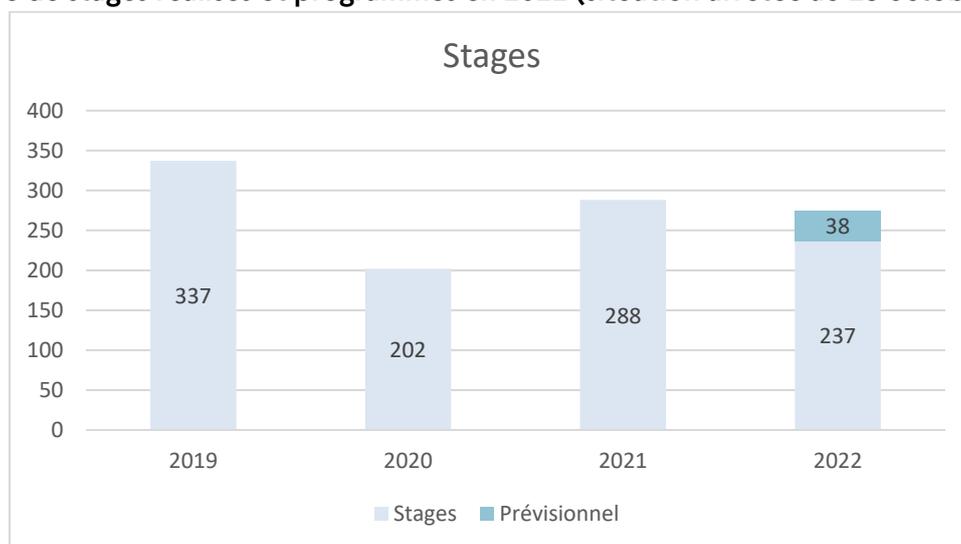
Comme chaque année, l'activité est organisée en deux axes :

- des formations interministérielles organisées en partenariat avec les plateformes d'appui aux ressources humaines (PFRH) du ressort de l'IRA (Grand-Est, Ile-de-France, La Réunion et Mayotte) :
avec une enveloppe de **100 000 €** dédiée au « droit de tirage » des PFRH, complétée par une offre de l'institut;
et une subvention dite exceptionnelle de **80 000 €** attribuée par la DGAFP pour la mise en œuvre du « schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie » (SDFPTLV) ;
- des formations dites « en intra », c'est-à-dire des formations organisées par l'IRA à la demande des services et administrations, dont celles sur commande des PFRH (au titre de la réciprocité).

A cette activité habituelle s'ajoute la mise en œuvre du dispositif « passerelle », commande du ministère de l'Education nationale qui fait l'objet d'une information spécifique au point suivant de l'ordre du jour.

Au vu du bilan provisoire arrêté au 25 octobre 2022, **275 stages** ont été réalisés ou sont programmés d'ici la fin d'année sur l'ensemble de l'activité, qu'elle soit intra ou interministérielle ; l'activité est bien équilibrée entre les deux volets.

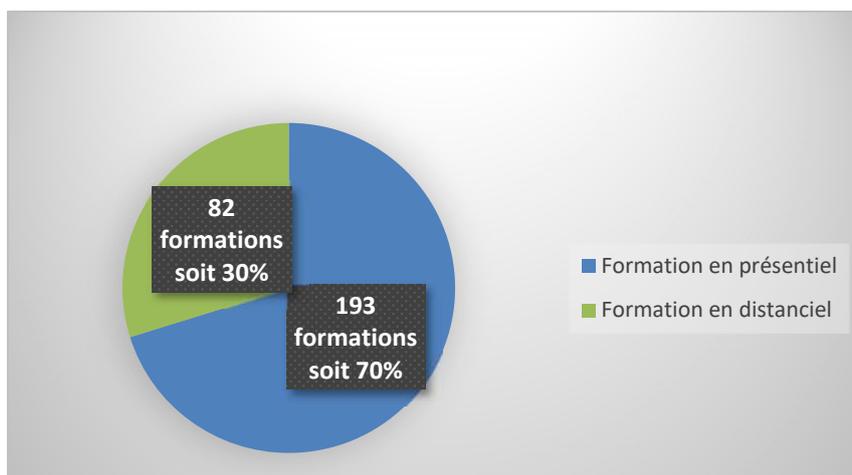
Nombre de stages réalisés et programmés en 2022 (situation arrêtée au 25 octobre 2022)



Stages en 2022 (au 25 octobre 2022)

Formations interministérielles	140
Commandes intra ministérielles	135
TOTAL	275

Le présentiel qui ne représentait que 55% des sessions en 2021 redevient plus conséquent cette année avec un taux de 70%.



11.2 Un partenariat avec les PFRH toujours dynamique

11.1.1 Une enveloppe « droit de tirage » globalement bien utilisée, mais encore inégalement consommée selon les PFRH

Si le partenariat avec les PFRH au titre du « droit de tirage » reste dynamique, la situation est encore contrastée entre les PFRH.

Le partenariat avec la PFRH Grand Est est toujours prédominant compte tenu de la proximité et de la complémentarité entre nos structures. Il reste à conforter avec la PFRH Ile-de-France qui, compte tenu des difficultés récurrentes de logistique, est restée majoritairement sur du distanciel.

Concernant l'Océan Indien, le partenariat avec la Réunion et Mayotte est toujours satisfaisant.

L'année 2022 est marquée par une mobilisation et des sollicitations en hausse à Mayotte.

2022 : la mise en œuvre d'un parcours de préparation au concours interne des IRA.

**Formations programmées ou réalisées en 2022 au titre du « droit de tirage » des PFRH
(Bilan provisoire au 25 octobre 2022)**

Région	Dotation	Actions programmées (au 25 octobre)	% de la dotation	Consommation réelle (au 25 octobre)	Nombre de jours programmés	Nombre d'actions programmées
Grand Est	55 000 €	52 351 €	95 %	35 677 €	74	36
Ile de France	25 500 €	24 380 €	95 %	8 652 €	34	17
Mayotte	11 000 €	10 564 €	96 %	10 564 €	11	6
Réunion	9 000 €	7 700 €	85 %	6 533 €	7	5
TOTAL	100 000 €	94 995 €	94 %	61 426 €	126	64

Il convient de noter que cette année encore, l'IRA a proposé une offre interministérielle à son initiative. Cette offre est venue compléter les actions réalisées au profit des publics de la région Grand Est, la totalité étant diffusée dans Safire. Ce volume d'actions reste toujours important avec une nouveauté 2022 : la mise en œuvre d'un parcours de préparation au concours interne des IRA.

**Formations programmées ou réalisées au titre des ressources propres de l'institut
(Bilan provisoire au 25 octobre 2022)**

	Prévisionnel	Consommation réelle (au 25 octobre)	Nombre d'actions programmées
Actions de formation (au titre de l'offre IRA)	16 646 €	10 533 €	11
Préparation concours interne IRA (de mai à décembre 2022)	17 386 €	9 284 €	13 (9 pour la session n° 1 et 4 pour la session n°2)
TOTAL	34 032 €	19 817 €	24

11.1.2 Une enveloppe dédiée au schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (SDFPTLV) différemment sollicitée par les PFRH

En 2022, la DGAFP a délégué une subvention de **80 000 €** pour financer des actions, à l'initiative des PFRH, pour la mise en œuvre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie (SDFPTLV). Cette subvention était de **74 000 €** en 2021.

Cette année les PFRH ont mobilisé la quasi-totalité de l'enveloppe avec une consommation plus importante sur le Grand Est. Il convient de noter que la PFRH Ile-de-France émarge sur les IRA de Metz et Lille, les deux instituts se concertant pour équilibrer leur contribution dans ce partenariat.

Formations programmées ou réalisées au titre de l'enveloppe dédiée au SDFPTLV (Bilan provisoire au 25 octobre 2022)

Région	Dotations théoriques programmées (au 25 octobre)	Actions programmées (au 25 octobre)	Consommation réelle (au 25 octobre)	Nombre d'actions programmées	Nombre de jours de formation
Grand Est	Pas de répartition théorique	50 556 €	36 455 €	31	44
Ile de France		13 500 €	10 600 €	10	13
Mayotte		9 900 €	9 900 €	5	10
Réunion		3 480 €	2 900 €	6	3
TOTAL	80 000 €	77 436 €	59 855€	52	70

**Nombre de sessions à la commande réalisées ou programmées en 2022
(Bilan provisoire au 25 octobre 2022)**

Région	Montant prévisionnel (devis)	Montant facturé Au 20 octobre	Nombre de sessions	Nombre de jours
Grand Est	91 585 €	73 785 €	59	108,5
Ile de France	84 175 €	73 780 €	61	99
Mayotte	23 876 €	23 876 €	14	24
Réunion	1 800 €	0 €	1	2
Total	201 436 €	175 086 €	135	233,5

11.3 Un budget recettes - dépenses excédentaire

Le prévisionnel 2022 affiche des recettes en hausse significative s'expliquant essentiellement par le financement du dispositif « passerelle ».

Le volume des commandes est conforme aux prévisions budgétaires estimées à 200 000 € de recettes propres.

Recettes	2022	2021
Subventions (SDFPTLV + DT)	180 000 €	174 000 €
Commandes « Intra » (dont convention PFRH GE) + Dispositif Passerelle	316 436 €	209 475 €
Formations IRA payantes ou auto financées (pack devoirs + offre IRA)	35 282 €	1 021 €
TOTAL	531 718 €	384 496 €

Dépenses	2022	2021
SDFPTLV + DT	172 431€	173 780 €
Commandes (dont convention PFRH GE + Dispositif Passerelle)	206 613€	178 875 €
Formations IRA (dont préparation aux concours)	34 368 €	
TOTAL	413 412 €	352 655 €

12 Présentation du dispositif « Passerelle »

Depuis le 12 septembre 2022, l'IRA de Metz accueille 19 stagiaires du dispositif « passerelle » issus des académies du Grand Est, de Paris, Versailles, La Réunion et Mayotte.

Ce dispositif, commandé par le ministère de l'éducation nationale, concerne les cinq IRA. Il fait l'objet d'une convention et d'une charte de collaboration signées entre le ministère de l'éducation nationale et les cinq IRA.

Il s'adresse aux personnels enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues scolaires, s'inscrivant dans un parcours de reconversion.

Ces agents sont détachés dans le corps des attachés d'administration. Tous bénéficient d'une affectation dans leur académie d'origine, soit en EPLE, soit en services académiques.

Pour cette première promotion, 16 stagiaires sont affectées en EPLE contre 3 en services académiques.

La formation se décline autour des six domaines qui constituent le socle de formation initiale des attachés d'administration à savoir :

- **Domaine 1** : « conduite de l'action publique » ;
- **Domaine 2** : « gestion des ressources humaines » ;
- **Domaine 4** : « pilotage des ressources » ;
- **Domaine 5** : « management » ;
- **Domaine 6** : « culture et transition numérique ».

Le dispositif se déroule en deux phases sur le site de l'IRA :

- Du 12 septembre au 10 novembre soit huit semaines de formation ;
- Du 23 janvier au 4 février 2023 soit deux semaines de formation.

Les stagiaires ont fait une première immersion sur leur poste début septembre, poste qu'ils rejoindront entre les deux phases de formation à l'IRA.

A l'issue de la première phase de formation, il est possible de dresser un premier constat avec les points saillants de ce dispositif mais également ce qui tendrait à être amélioré :

12.1 Points forts du dispositif « passerelle » pour l'IRA de Metz :

La formation à l'IRA :

Tous les stagiaires soulignent la qualité de l'accueil et des conditions de travail dans l'établissement. Ils s'accordent à dire que la formation dispensée est de très bonne qualité et leur apporte beaucoup pour leur prise de poste, mais aussi pour leur évolution future dans le corps des attachés.

Ils sont très satisfaits des intervenants qu'ils trouvent intéressants pour leur expertise, leur partage d'expérience et leur connaissance de l'environnement professionnel des stagiaires.

De leur côté, les intervenants apprécient les relations avec ce public nouveau. Tous sont unanimes sur l'implication, la motivation et la participation très active des stagiaires.

12.2 Points susceptibles d'être améliorés :

Le calendrier :

Le calendrier du dispositif « passerelle » n'est pas compatible avec les plans de formations académiques destinés aux néo-gestionnaires. En effet ceux-ci se déroulant en grande partie de septembre à décembre, les stagiaires souhaiteraient pouvoir avancer la formation à l'IRA au 1er semestre (avril-mai). Ils pourraient ainsi prendre leur poste plus sereinement en septembre, tout en bénéficiant des formations académiques.

Le respect des délais de sélection :

Une cohorte de 30 stagiaires, répartie de manière équilibrée entre EPLE et services académiques, était attendue, or nous avons été destinataires des listes consolidées très tardivement (fin juillet). Nous avons accueilli 19 stagiaires seulement en septembre, dont 16 affectés en EPLE.

La programmation des cours, en partie différenciée selon le profil des participants et la configuration du groupe qui avait été anticipée a donc dû être réaménagée.

La communication avec les différents rectorats :

Un référent « passerelle » est identifié dans chacun des rectorats, néanmoins tous n'ont pas le même niveau d'information sur le dispositif, ni le même niveau de communication, que ce soit avec les stagiaires ou avec l'IRA.

Certains sont très réactifs et opérationnels, d'autres restent plus en retrait et peinent à communiquer des informations notamment sur la logistique et le suivi administratif des stagiaires (frais de déplacement, dispenses accordées ...).

Questions diverses

Annexe

Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Institut régional
d'administration
de Metz**

Conseil d'administration de l'institut régional d'administration de Metz du 7 septembre 2022

Procès-verbal

SOMMAIRE

PERSONNALITES APPELEES A PARTICIPER A LA PRESENTE REUNION.....	4
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
DU 7 SEPTEMBRE 2022	6
1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022	8
2 BUDGET RECTIFICATIF N° 2-2022	10
2.1 Une augmentation des recettes à hauteur de 256 067 €	10
2.2 Des dépenses de personnel à réévaluer à hauteur de 192 000 €.....	10
2.3 Des dépenses de fonctionnement en hausse de 199 000 €	11
2.4 Une enveloppe d'investissement augmentée de 25 000 €.....	12

Personnalités appelées à participer à la présente réunion

Membres de droit :

- Madame Nathalie Colin, directrice générale de l'administration et de la fonction publique, ou son représentant ;
- Monsieur Laurent Touvet, préfet de la Moselle ou son représentant ;
- Monsieur Richard Laganier, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités ou son représentant ;
- Monsieur Jean Rottner, président du conseil régional Grand Est ou son représentant ;
- Monsieur François Grosdidier, maire de la ville de Metz, ou son représentant.

Membres représentant les administrations dans lesquelles peuvent être affectés les élèves :

- Madame Aude Plumeau, sous-directrice des ressources humaines de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, représentante de l'univers professionnel de l'administration centrale ;
- Madame Fanny Afonso-Tupet, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines Grand Est (PFRH) ;
- Monsieur Jean-Noël Pallez, proviseur du lycée Fabert de Metz ;

Membres représentant les personnels enseignants des universités :

- Madame Laetitia Fermaud, maître de conférences à l'université de Lorraine, directrice de l'institut de préparation à l'administration générale de Nancy ;
- Monsieur Jean-Maternelle Staub, directeur de l'institut de préparation à l'administration générale de Strasbourg ;

Membre représentant la fonction publique territoriale ou hospitalière :

- Madame Dominique Pornet-Rivoire, directrice de l'institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy (INSET) ;

Membres représentant les fédérations syndicales de fonctionnaires :

- Monsieur Rémy Party - représentant Fédération syndicale unitaire - FSU ;
- Madame Isabelle Viallat – représentant l'Union nationale des syndicats autonomes fonction publique - UNSA ;
- Madame Bettina Fenet – représentant l'Union fédérale des syndicats de l'Etat – CGT.

Membre désigné pour représenter les anciens élèves :

- Monsieur Benjamin Perier, président de l'association des anciens élèves de l'IRA de Metz

Membres élus par leurs pairs :

- Monsieur Florent Schoumacher, directeur de cabinet adjoint au cabinet de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité, représentant les personnels enseignants de l'institut ;
- Madame Sylvia Polin, formatrice, représentant les personnels enseignants de l'institut, ou son suppléant ;
- Madame Cécile Marquet, responsable du centre de documentation et chargée de communication de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;
- Madame Jennifer Savajano, assistante à la formation initiale, représentant les personnels de l'institut ;
- Monsieur Antoine Bourdeaud'huy, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Olympes de Gouges » (50^e promotion) ;
- Madame Maryse Bendau-Ouassan, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Pierre Bourdieu » (51^e promotion) ;

Sans droit de vote

- Monsieur Paul-Emmanuel Grimonprez, directeur de l'institut ;
- Monsieur Pierre Danjoie, contrôleur budgétaire régional ou son représentant ;
- Madame Cindy Kis Gado, agent comptable de l'institut.

Assistent en outre à la séance :

- Madame Martine Clerc, secrétaire générale ;
- Monsieur François Le Rest, directeur de la formation initiale ;
- Madame Marie-Laure Durand, directrice de la formation continue ;
- Monsieur Thibault Charmetant, directeur adjoint de la formation initiale ;
- Monsieur Stéphane Miliado, secrétaire général adjoint, chargé de mission « égalité-diversité » ;
- Madame Patricia Legrand, assistante de direction.

Ordre du jour du conseil d'administration

du 7 septembre 2022

L'ordre du jour portera sur :

Point relatif au fonctionnement du conseil d'administration

- 1) Approbation du PV du conseil d'administration du 10 mars 2022

Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil d'administration

- 2) Budget rectificatif n° 2-2022

**Point relatif au fonctionnement du conseil
d'administration**

1 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 mars 2022

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 10 mars 2022 est annexé au présent rapport.

Il a été demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur l'adoption de ce procès-verbal.

Les votes ont été effectués et validés par voie électronique avec l'application « framaforms ».

<https://framaforms.org/conseil-dadministration-du-7-septembre-2022-1661169541>

Le procès-verbal du CA du 10 mars 2022 a été approuvé :

Nombre de membres participants à ce vote : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Point soumis à l'approbation	Pour	Contre	Abstention
Approbation du PV du conseil d'administration du 10 mars 2022	15		

**Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil
d'administration**

2 Budget rectificatif N° 2-2022

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver un budget rectificatif n° 2 (BR2) apportant des modifications en recettes et en dépenses sur les trois enveloppes de personnel, de fonctionnement et d'investissement.

2.1 Une augmentation des recettes à hauteur de 256 067 €

De nouvelles recettes sont attendues depuis le dernier budget rectificatif 2022.

Une première recette provient de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et concerne une compensation pour la masse salariale. En effet, par décret n° 2021-1805 du 23 décembre 2021, une indemnité de maintien de la rémunération (IMR) pour les élèves accueillis à l'institut régional d'administration a été instaurée au 1^{er} janvier 2022, afin d'améliorer l'attractivité des recrutements. Cette mesure a été estimée à 166 000 €, en fonction d'une projection annuelle effectuée sur la base d'une rémunération moyenne des élèves. La DGAFP compense ce surcoût et le versement du montant de **166 000 €** est prévu à l'automne. Il convient toutefois de noter que la mise en œuvre de l'IMR s'avère dans les faits plus lourde que prévue et devrait représenter, en 2022, un montant total de 249 000 €.

Par ailleurs, l'institut est engagé dans un nouveau dispositif de formation continue intitulé « parcours passerelle », en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ). Ce dispositif débutera en septembre 2022. Il s'agit de mettre en place un parcours de formation spécifique pour former des enseignants à devenir attaché au sein du MENJ. Une convention entre le MENJ et l'IRA de Metz est en cours de signature. Elle prévoit le versement d'une subvention à l'IRA d'un montant global de **100 000 €** en 2022 pour couvrir les dépenses d'organisation de la formation. Cette nouvelle recette est à inscrire dans la rubrique « autres financements publics ».

A contrario, la pré-notification reçue de la DGAFP le 11 février 2022 minore la subvention pour charges de service public prévue au budget initial 2022 d'un montant de **9 933 €**, du fait de la mise en réserve prudentielle. Le montant de la subvention définitive s'élève ainsi à 8 181 415 €. Cette diminution de la recette doit être prise en compte.

2.2 Des dépenses de personnel à réévaluer à hauteur de 192 000 €

Au niveau de la formation initiale, les crédits ouverts au titre de la masse salariale des élèves doivent être réévalués de **164 000 €**. En effet :

- Le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique, instauré par décret n° 2022-586 du 20 avril 2022, a eu pour effet de majorer de neuf points l'indice de rémunération des élèves issus principalement du concours externe au 1^{er} mai 2022. Cette charge n'était pas prévue au budget initial. Elle représente **55 000 €**.
- La revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 induit une hausse des dépenses représentant huit mois de rémunération pour les élèves. Projetée en fonction d'une estimation fondée sur un indice majoré moyen, ce surcoût est évalué à **109 000 €**.

Au titre du personnel permanent, cette dernière mesure nécessite en outre de relever l'enveloppe prévue au BR1-2022 d'un montant de **6 000 €**. Un réajustement dans la répartition des crédits de personnel est en outre effectué dans le tableau 1, entre les emplois de titulaires et de contractuels. Il tient compte du

recrutement de l'informaticien effectué en février, sous le statut d'agent contractuel et non d'agent titulaire, comme prévu au budget initial 2022.

Enfin, afin de financer les enseignements spécifiques liés à la programmation des cours pour le dispositif « parcours passerelle », qui sont dispensés pour un groupe de stagiaires pendant deux mois, il convient d'ajouter **22 000 €** aux dépenses de personnel inscrites pour la formation continue.

2.3 Des dépenses de fonctionnement en hausse de 199 000 €

La situation des dépenses engagées, arrêtée au 30 juin 2022, laisse apparaître que 80% des crédits ouverts en autorisation d'engagement ont été consommés. La projection des dépenses envisagées sur le second semestre permet de mettre en évidence une insuffisance des crédits de cette enveloppe.

S'agissant des frais liés à la formation initiale, plusieurs évolutions permettent d'expliquer une consommation élevée :

- En premier lieu, le retour de l'ensemble des activités en présentiel pour cette année a permis de réintroduire le séminaire d'intégration de mars, organisé pour 87 élèves. La semaine de regroupement des élèves du mois d'avril a également pu être mise en place. Pour ces deux manifestations, une hausse des frais de déplacements, des transports collectifs et des frais de réception a été générée, au-delà de ce qui était anticipé. Il en sera de même pour le second semestre 2022 ;
- En second lieu, la programmation en présentiel de l'ensemble des cours et des travaux du jury, ainsi que le recours plus systématique à du travail en « sous-groupe », ont généré des dépenses importantes, qui pouvaient difficilement être anticipées. En effet, la réforme de la scolarité étant intervenue peu de temps avant le début de la crise sanitaire, il manquait de référence sur le coût d'une scolarité « en présentiel » au moment de la programmation budgétaire, tant au niveau des frais pédagogiques que des dépenses de déplacement et d'hébergement. Par exemple, les élèves se sont davantage déplacés dans le cadre de leur rapport commandé par une administration et du mémoire de professionnalisation, contrairement à l'année dernière où les rendez-vous s'étaient tenus essentiellement en visioconférence. La préparation du budget 2022 faisait l'hypothèse qu'une partie de ces rendez-vous allait continuer à être effectués en distanciel, ce qui n'a pas été le cas ;
- En troisième lieu, l'application de l'arrêté du 14 mars 2022, fixant les taux des indemnités kilométriques permettant le règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels de l'Etat, a eu un impact sur ce poste de dépenses en rehaussant les taux.

Ainsi, **30 000 €** sont à ajouter pour la destination scolarité et **20 000 €** pour la pédagogie.

S'agissant des dépenses de soutien, il est constaté principalement une augmentation au titre des fluides (+ 25 000 €), en raison de la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz. Les fournitures doivent être réévaluées de 45 000 €, notamment pour couvrir les frais d'entretien et les dépenses liées aux fournitures administratives. Le poste relatif à l'entretien des espaces verts apparaît également avoir été sous-évalué. En effet, l'institut a dû procéder à l'élagage de tous les arbres sur le site, en raison de problèmes de sécurité liés au risque de chute de plusieurs branches, ce qui a représenté 23 910 € de frais supplémentaires. Un abondement sur cette ligne de 30 000 € est nécessaire. Par ailleurs, afin de permettre de faire face aux autres charges courantes, comme les réceptions et les assurances, il convient de prévoir un abondement de 35 000 €. Au total, il est proposé d'abonder les dépenses de soutien à hauteur de **135 000 €**.

S'agissant, enfin des dépenses de fonctionnement générées par l'activité de formation continue, il convient d'ajouter les dépenses 2022 liées à la mise en place en septembre du dispositif « parcours passerelle », soit **14 000 €** répartis entre les frais de missions (+ 5 000 €) et les cabinets de formation (+ 9 000 €).

2.4 Une enveloppe d'investissement augmentée de 25 000 €

Il est proposé d'accroître l'enveloppe d'investissement de 25 000 €, dans le but de financer une évolution du système de gestion informatisée des ressources documentaires.

Ce projet vise à assurer la continuité du service, étant donné que le système actuel de portail documentaire « Alexandrie » apparaît obsolète. La société prestataire de ce portail a en effet été rachetée par la société Alfeo, qui n'entend plus assurer la maintenance de cet outil. Il est vrai que le portail « Alexandrie » souffre de failles de sécurité et a été piraté au mois de mai dernier.

La mise en place d'un marché dans le cadre d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'un nouvel outil de portail documentaire est ainsi engagé avec les quatre autres IRA. Il comprend l'acquisition et l'installation d'un logiciel, le paramétrage et la reprise des données, afin d'avoir une solution « full web » performante, évolutive et respectant les standards technologiques actuels. Pour l'IRA de Metz, le budget est estimé à **25 000 €**.

Sous réserve de l'approbation des modifications précitées, le solde budgétaire présenterait un déficit plus conséquent, porté à 321 005 € (contre un déficit évalué à 161 072 € au BR1).

Le niveau du fonds de roulement serait diminué de 159 933 € pour atteindre un montant de 1 444 627 €. Il correspondrait à 54 jours de fonctionnement, ce qui reste suffisant. Le niveau final de trésorerie serait porté à 1 489 447 €.

Il a été proposé d'exprimer par un seul vote l'approbation de l'ensemble des tableaux budgétaires (n°1, 2, 4, 6, et 10).

Les votes ont été effectués et validés par voie électronique avec l'application « framaforms ».

<https://framaforms.org/conseil-dadministration-du-7-septembre-2022-1661169541>

Le budget rectificatif 2-2022 (BR 2) a été approuvé.

Nombre de membres participants à ce vote : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Point soumis à l'approbation	Pour	Contre	Abstention
Approbation un budget rectificatif 2-2022 (BR 2)	15	0	0